

30 avr 2015 -15:47

Appartient à [Conseil des ministres du 30 avril 2015](#)

Asile : mise en conformité de la loi avec la directive européenne concernant le retour

Sur proposition du ministre de l'Intérieur Jan Jambon et du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

L'avant-projet a pour objectif de rendre la législation belge conforme à la directive européenne* relative aux normes et procédures communes applicables dans les Etats membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier ainsi qu'à la jurisprudence Achughbadian, de la Cour de justice de l'Union européenne.

L'avant-projet de loi insère les éléments objectifs pouvant donner lieu à un risque de fuite et modifie la loi en vue de se conformer à l'obligation de délivrer un ordre de quitter le territoire, dans les cas où un ressortissant d'un pays tiers en séjour illégal dans un Etat membre est remis à la Belgique par cet Etat membre, conformément à un accord international conclu avant le 13 janvier 2009.

La loi est également adaptée en vue d'octroyer initialement au ressortissant d'un pays tiers la possibilité de donner suite à des mesures moins coercitives prises dans le cadre du retour, avant de lui infliger une sanction pénale.

Enfin, l'avant-projet prévoit que que le ministre ou son délégué puisse aussi décider que le ressortissant d'un pays tiers qui déclare se trouver dans un des cas prévus à l'article 10 n'a pas le droit d'entrer ou de séjourner lorsqu'il fait l'objet d'une interdiction d'entrée dont il n'a pas préalablement sollicité la levée ou que celle-ci lui a été refusée.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

* 2008/115 du parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur

rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments

rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>